



**Handelsregister - Registre du commerce - Registro di commercio**  
**Mutationen - Mutations - Mutazioni**

**GE**

**Muller Services SA, à Meinier**, CHE-102.813.871 (FOSC du 27.12.2017, p. 0/3956107). Signature individuelle a été conférée à Muller Gregory, ses pouvoirs sont modifiés en ce sens. Bissat Yannick signe désormais collectivement à deux, sauf avec Nespolo Fabien, Vernaz Stéphanie, Lavorel Damien, Lelong Jean-Luc, Marie Julien, Delalex Michaël, Groppi Isabelle et Durand Yvan; ses pouvoirs sont modifiés en ce sens. Nespolo Fabien signe désormais collectivement à deux, sauf avec Bissat Yannick, Vernaz Stéphanie, Lavorel Damien, Lelong Jean-Luc, Marie Julien, Delalex Michaël, Groppi Isabelle et Durand Yvan; ses pouvoirs sont modifiés en ce sens. Delalex Michaël signe désormais par procuration collective à deux, sauf avec Bissat Yannick, Nespolo Fabien, Vernaz Stéphanie, Lavorel Damien, Lelong Jean-Luc, Marie Julien, Groppi Isabelle et Durand Yvan; ses pouvoirs sont modifiés en ce sens. Durand Yvan signe désormais par procuration collective à deux, sauf avec Bissat Yannick, Nespolo Fabien, Vernaz Stéphanie, Lavorel Damien, Lelong Jean-Luc, Marie Julien, Delalex Michaël et Groppi Isabelle; ses pouvoirs sont modifiés en ce sens. Groppi Isabelle signe désormais par procuration collective à deux, sauf avec Bissat Yannick, Nespolo Fabien, Vernaz Stéphanie, Lavorel Damien, Lelong Jean-Luc, Marie Julien, Delalex Michaël et Durand Yvan; ses pouvoirs sont modifiés en ce sens. Lavorel Damien signe désormais par procuration collective à deux, sauf avec Bissat Yannick, Nespolo Fabien, Vernaz Stéphanie, Lelong Jean-Luc, Marie Julien, Delalex Michaël, Groppi Isabelle et Durand Yvan; ses pouvoirs sont modifiés en ce sens. Lelong Jean-Luc signe désormais par procuration collective à deux, sauf avec Bissat Yannick, Nespolo Fabien, Vernaz Stéphanie, Lavorel Damien, Marie Julien, Delalex Michaël, Groppi Isabelle et Durand Yvan; ses pouvoirs sont modifiés en ce sens. Marie Julien signe désormais par procuration collective à deux, sauf avec Bissat Yannick, Nespolo Fabien, Vernaz Stéphanie, Lavorel Damien, Lelong Jean-Luc, Delalex Michaël, Groppi Isabelle et Durand Yvan; ses pouvoirs sont modifiés en ce sens. Vernaz Stéphanie signe désormais par procuration collective à deux, sauf avec Bissat Yannick, Nespolo Fabien, Lavorel Damien, Lelong Jean-Luc, Marie Julien, Delalex Michaël, Groppi Isabelle et Durand Yvan; ses pouvoirs sont modifiés en ce sens.

Registre journalier no 2390 du 02.02.2018 / CHE-102.813.871 / 04042299